

Séance du **15 octobre 2010**L'an deux mil dix, le **15 octobre à 20H30.**

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire, Mme SERIEYS Janine, Mme VERRECCHIA Brigitte, M.DESPLANCHES Jean-Pierre, M. CAUBET Octave, Maires-Adjoints,
 Mme JOLY Elisabeth, Mme COLLIGNON Françoise, M. TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, Mme OZANNE Michèle, Mlle DELORME Stéphanie
 Conseillers Municipaux.

Absents : M. ROMBI Jean-François, M.LEROY Christophe

Secrétaire de séance : M.DESPLANCHES Jean-Pierre.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13	11	11

Date de la convocation
14 septembre 2010

Date d'affichage
14 septembre 2010

Le compte rendu du conseil municipal du 09 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité
 Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H45.

ORDRE DU JOUR

- 1) Création d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe
- 2) Versement d'une indemnité à un administré
- 3) Convention pour la mise en place de boucles équestres
- 4) Personnel communal : indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- 5) Modalités de mise à disposition de conteneurs à ordures ménagères
- 6) Intercommunalité : projet de périmètre
- 7) Questions diverses

1 – Création d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe qu'en raison du départ en retraite d'un agent assistant le personnel enseignant en maternelle, il convient de pourvoir à son remplacement.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 3 janvier 2011,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice.

SOLLICITE le Conseil municipal pour créer cet emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'ATSEM.à temps non complet.

2 – Versement d'une indemnité à un administré

Monsieur le Maire expose que suite à une erreur de la commission d'urbanisme, un administré a dû déposer un vélux et demande à être indemnisé par la commune. Le montant de la facture est de : 1.166,08 € TTC.

Le maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour régler cette dépense qui sera imputée à l'article 678.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à régler cette dépense.

3 – Convention pour la mise en place de boucles équestres

Monsieur le Maire expose l'objet de la convention entre le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais, la commune du Vaudoué et le Comité départemental du Tourisme de Seine et Marne.

La mission du Parc est de développer et promouvoir un tourisme durable. Dans ce cadre, il souhaite valoriser les richesses du territoire en participant à la mise en place d'un réseau de randonnées équestres.

Il convient que la commune accepte l'implantation des équipements et signalétique qui permettent de matérialiser la boucle équestre, d'orienter et accueillir les randonneurs.

Après en avoir débattu et modifié quelques éléments de la carte équestre,

le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction.

4 – Personnel communal – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire expose que les agents peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service.

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 ;

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'appliquer le régime d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux filières administrative et technique
- d'instituer au profit des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de catégorie C et catégorie B, relevant des cadres d'emploi suivants : Rédacteur, Adjoint administratif, Adjoint technique, le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la limite de 25 heures mensuelles et dans la limite des crédits inscrits.

Cette indemnité sera versée mensuellement et fera l'objet d'une revalorisation automatique à chaque texte réglementaire prévoyant une augmentation.

Les dépenses seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

5 – Modalités de mise à disposition de conteneurs

Le SIROM propose aux usagers qui souhaitent changer la capacité de leur conteneur à couvercle jaune, les modalités suivantes :

Capacité en litres	Famille type	Coût en euros HT
140	1-3	25
240	4-6	32
340	6-8	59

Les personnes intéressées peuvent faire leur demande au tarif indiqué en Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition du SIROM.

6 – Intercommunalité : Projet de périmètre

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5-1 et L.5216-1 et suivants,

Considérant que l'intercommunalité constitue un moyen de rationalisation dans l'organisation locale et permet d'améliorer l'efficacité administrative ;

Considérant que les communes de Achères la Forêt, Amponville, Boissy aux Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, la Chapelle La Reine, Fromont, Guercheville, Larchant, Nanteau sur Essonne, Noisy sur Ecole, Rumont, Tousson, Ury, Villiers sous Grez,

Le Vaudoué ont des intérêts communs dans divers domaines tels que le développement économique, le tourisme, les services à la population et la mise en valeur du territoire ;

Considérant qu'il apparaît souhaitable que ces communes se regroupent au sein d'une communauté de communes afin de conduire ensemble des projets d'aménagement de l'espace, de développement économique et d'amélioration de l'accès aux équipements et aux services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Demande à l'unanimité à Monsieur le préfet de Seine et Marne de bien vouloir prendre en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, un arrêté de périmètre en vue de la création d'une **Communauté de Communes** autour des Communes de Achères la Forêt, Amponville, Boissy aux Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, la Chapelle La Reine, Fromont, Guercheville, Larchant, Nanteau sur Essonne, Noisy sur Ecole, Rumont, Tousson, Ury, Villiers sous Grez, Le Vaudoué.

7 – Questions diverses

Mme SERIEYS informe le conseil municipal de la démission de Mme DETROZ, membre bénévole de la Bibliothèque.

Le relais est assuré par Mme TOURNIER avec l'aide de Mme JACOB. Deux autres personnes ont proposé leur aide pour la fin de l'année et début 2011.

Le concert « Proquartet » est annoncé pour le 28 juin 2011.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h45*

**Le Maire,
Pierre BACQUÉ**